

Formulaire remis le



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction de l'immigration et de l'Intégration

## DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE OU DE TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE

Madame, Monsieur,

Votre demande de titre de voyage s'effectue **UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE**.

La présente notice d'information vous indique la démarche à suivre et vous précise les documents que vous devez produire pour l'obtenir.

Veillez lire et suivre attentivement les instructions qui suivent.

### 1- RENSEIGNEMENT DES CADRES SUIVANTS

Veillez préciser vos coordonnées téléphoniques et votre adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Numéro de téléphone fixe :

Adresse e-mail :

Un accusé de réception de votre demande vous sera adressé par mail

Veillez indiquer précisément votre taille et la couleur de vos yeux à défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte

Taille :

Couleur des yeux :

### 2- ENVOI DU DOSSIER EN PREFECTURE

Vous devez envoyer ce dossier constitué de toutes les pièces listées au dos et joindre le présent formulaire préalablement renseigné

à l'adresse suivante :

PREFECTURE DU VAL DE MARNE  
DII - DOCUMENT TRANSFRONTIÈRE  
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94038 CRETEIL CEDEX

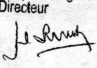
Ne pas agraffer les documents

### 3-DÉLIVRANCE DU TITRE DE VOYAGE

Un délai de fabrication de 2 mois à compter de la réception de votre dossier complet est à prévoir.  
Aucun titre ne pourra être délivré dans un délai inférieur.

Il vous appartient de solliciter le titre qui correspond à votre situation : Tout dossier irrecevable sera détruit.  
N'envoyez aucun timbre fiscal

Lorsque le titre de voyage sera établi, vous recevrez une convocation afin de venir le retirer en Préfecture.

Le Préfet  
pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur  
  
Jean-Etienne SZOLLOSI

# ✉ CONSTITUTION DU DOSSIER

**VOUS DEVEZ CONSTITUER UN DOSSIER QUI COMPORTE TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

**Tout dossier incomplet sera rejeté et retardera d'autant la délivrance de votre titre de voyage**

**Le délai de traitement est d'une durée de deux mois  
à compter de la complétude du dossier.**

**Liste des pièces à présenter pour un réfugié, apatride ou reconnu au titre de la protection subsidiaire:**

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse.
- L'ancien titre de voyage le cas échéant.
- Un justificatif de domicile, à savoir : Au choix :**  
La copie d'une facture d'électricité **ou** la copie du contrat de location (copie de toutes les pages) accompagné de la copie de la dernière quittance de loyer non manuscrite délivrée par un organisme officiel ou professionnel, une personne morale, un gérant, un syndic, un notaire **ou** la copie d'une facture d'eau **ou** la copie d'une facture de téléphone fixe **ou** la copie d'une facture de gaz **ou** la copie d'une facture d'abonnement internet  
**datée de moins de trois mois avant le jour d'envoi en préfecture .**
- Si vous êtes hébergé(e), produire en plus du justificatif de domicile de l'hébergeant(e) :**  
Une lettre d'hébergement datée de moins de trois mois précisant à la fois le nom de l'hébergeant(e) et le nom de l'hébergé(e) ainsi qu'une copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant(e) (titre de séjour en cours de validité à la même adresse, passeport français en cours de validité ou carte nationale d'identité française en cours de validité).
- 2 photographies, fond uni et clair ( bleu gris, gris clair- pas de fond blanc),de face, tête nue et droite, regard neutre, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes.**

**Liste des pièces à fournir pour un enfant mineur reconnu réfugié, apatride ou ayant obtenu le statut de la protection subsidiaire : Veuillez envoyer un dossier par enfant. :**

- Un acte de naissance de l'enfant.
- Un certificat administratif daté de moins d'une année délivré par l'OFPRA reconnaissant le statut de réfugié, d'apatride ou la protection subsidiaire à l'enfant.
- L'ancien titre de voyage le cas échéant.
- Les copies recto verso des titres de séjour en cours de validité et à la bonne adresse des parents .
- Un justificatif de domicile, à savoir : Au choix :**  
La copie d'une facture d'électricité **ou** la copie du contrat de location (copie de toutes les pages) accompagné de la copie de la dernière quittance de loyer non manuscrite délivrée par un organisme officiel ou professionnel, une personne morale, un gérant, un syndic, un notaire **ou** la copie d'une facture d'eau **ou** la copie d'une facture de téléphone fixe **ou** la copie d'une facture de gaz **ou** la copie d'une facture d'abonnement internet  
**datée de moins de trois mois avant le jour d'envoi en préfecture.**
- Si vous êtes hébergé(e), produire en plus du justificatif de domicile de l'hébergeant(e) :**  
Une lettre d'hébergement datée de moins de trois mois précisant à la fois le nom de l'hébergeant(e) et le nom de l'hébergé(e), ainsi qu'une copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant(e) (titre de séjour en cours de validité à la même adresse, passeport français en cours de validité ou carte nationale d'identité française en cours de validité).
- 2 photographies, fond uni et clair ( bleu gris, gris clair- pas de fond blanc),de face, tête nue et droite, regard neutre, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes.**